

## Règlement du concours du kit BD à réaliser soi-même

---

### 1. Objet

MEMO de la Ville de Fribourg propose un kit gratuit pour réaliser sa propre BD. Ce kit s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans sur le thème du sport. Il est disponible en ligne en version PDF imprimable, ainsi que sur papier aux guichets de prêt de MEMO.

Les participants-es créent la BD chez eux-elles, en classe ou en famille, pour se divertir tout en développant leur créativité. Si désiré, ils et elles peuvent participer à un concours et peut-être gagner un prix d'une valeur de 50.- à 100.-. Un prix du jury peut être décerné ; le cas échéant, il est d'une valeur de 50.-.

La participation au concours est accessoire, le but premier étant de proposer ce kit BD comme outil pédagogique dans les classes et en famille.

### 2. Délai et conditions de participation au concours

Les BD peuvent être déposées du jeudi 7 mai 2026 au vendredi 14 août 2026 à 16:00 à MEMO aux guichets du prêt lors des heures d'ouverture, dans la boîte aux lettres se situant au nord de la cour de l'Hôpital des Bourgeois, vers le parking de l'Université. Elles peuvent également être envoyées par courrier postal à Ville de Fribourg, MEMO biblio&ludo+, Rue de l'Hôpital 2, 1700 Fribourg.

Pour être admis-e au concours, le ou la participant-e doit :

- Indiquer son nom, prénom, âge et adresse postale sur la planche
- Indiquer un numéro de téléphone ou une adresse mail active
- Être âgé-e de 12 à 18 ans
- Habiter dans le canton de Fribourg
- Présenter minimum une, mais maximum 3 planches (3 feuilles)
- Déposer la BD d'ici au vendredi 14 août (compris)

Les planches rendues pour participer au concours mais ne respectant pas ces critères seront automatiquement retirées du concours. Les participants-es non-lauréats-es pourront venir les chercher lors de la période de restitution prévue à partir du 8 septembre 2026.

### 3. Evaluation

Les critères d'évaluation sont soumis à un jury de spécialistes de la BD et du thème du sport. Ce dernier évalue les BD selon les critères suivants :

- Le scénario proposé est en lien avec le sujet donné du sport.
- L'histoire est compréhensible.
- Les expressions du personnage sont variées et cohérentes avec le scénario.
- L'histoire est originale et le dessin est créatif.

#### 4. Jury

La séance de délibérations est animée par Camille Mottier, médiatrice culturelle à MEMO – biblio&ludo+. Le jury approuve le règlement ci-dessous ainsi que le processus de délibération qui lui est soumis avant la séance de jury. Lors de la séance, les planches conformes sont présentées au jury pour évaluation et choix des gagnants-es. Une planche non-conformes peut être « repêchée » et recevoir le prix du jury.

**Récusation** : si une personne proche (famille, ami-e, etc) d'un-e des membres du jury a participé au concours et que sa planche est sélectionnée lors des processus finaux de délibération, le-la membre concerné-e annonce son lien avec l'auteur-ice de la BD et quitte la salle lors des discussions sur cette planche.

#### 5. Prix

Tous·tes les gagnants-es qui remportent des prix reçoivent également un abonnement annuel à MEMO. Le montant total des prix du concours est de 675.- (725.- si prix du jury). Les neuf prix sont répartis en fonction des âges des jeunes, comme suit :

Catégorie 1 : 12-13 ans

Catégorie 2 : 14-15 ans

Catégorie 3 : 16-18 ans.

Le montant est de 120.- par catégorie, réparti comme suit :

1<sup>er</sup> prix : 100.- à la Bulle (BD & jeux)

2<sup>e</sup> prix : 75.- à la Bulle (BD & jeux)

3<sup>e</sup> prix : 50.- à la Bulle (BD & jeux)

Un prix spécial du jury peut être éventuellement remis à un-e jeune ou à une planche particulièrement originale ne respectant pas entièrement les critères d'évaluation, à hauteur de 50.-.

#### 6. Dispositions finales

Les gagnants-es sont contacté·es par MEMO dans le courant du mois d'août. Les planches gagnantes seront exposées à MEMO à partir du 8 septembre et jusqu'au 26 septembre 2026 avec le consentement écrit de l'auteur-ice. Les planches non-sélectionnées sont restituées dans un délai annoncé. Toute planche qui n'a pas été récupérée après le délai ne sera pas gardée par l'institution. Tout recours de la part des participant.es au concours est exclu.